



## FAQ devoirs surveillés

---

### Qui peut participer aux devoirs surveillés ?

Les élèves de la 4P à la 8P scolarisés à l'école publique à Epalinges.

### Quel est l'objectif ?

Apprendre à faire les devoirs de manière autonome dans le calme, encadré par un adulte. Il ne s'agit pas d'un appui scolaire.

### Quels jours se déroulent-ils ?

Lundi, mardi, jeudi du 7 septembre 2026 au 11 juin 2027, sauf vacances scolaires et jours fériés.

### Où se déroulent-ils ?

Sur 3 sites, aux collèges de :

- l'Ofréquaz,
- Bois-Murat
- la Croix-Blanche.

### A quelle heure se déroulent-ils ?

Pour les élèves de 4P : de 15h35 à 16h35  
Pour les élèves de 5P à 6P de 15h35 à 17h00  
Pour les élèves de 7P à 8P de 15h45 à 17h00.  
A partir de la 5P, les élèves quittent la salle lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs.

### Comment inscrire mon enfant aux devoirs surveillés ?

Inscription obligatoire sur [epalinges.monportail.ch](http://epalinges.monportail.ch). Créez votre compte, enregistrez votre enfant, inscrivez votre enfant et après validation, téléchargez votre contrat !

### Comment annuler une séance ?

Connectez-vous à votre compte sur [epalinges.monportail.ch](http://epalinges.monportail.ch) et excusez votre enfant avant 15h30 le jour de la séance !

### Combien coûtent les devoirs surveillés par année ?

- 1 séance par semaine : CHF 100.-
- 2 séances par semaine : CHF 150.-
- 3 séances par semaine : CHF 200.-

### Comment savoir si mon enfant est bien inscrit ?

Dans les deux semaines après la rentrée scolaire, vous recevrez un email de confirmation.

### Comment annuler une inscription annuelle ?

En écrivant un email à [devoirs@epalinges.ch](mailto:devoirs@epalinges.ch).



## FAQ devoirs surveillés

---

### Comment payer les devoirs surveillés ?

Dès confirmation de l'inscription, versez le montant de votre forfait sur votre compte au moyen du code QR-Code indiqué sur [epalinges.monportail.ch](http://epalinges.monportail.ch). Le forfait est débité directement de votre compte à fin septembre.

### Si j'annule l'inscription en cours d'année, est-ce que j'obtiens un remboursement ?

Non, vous n'obtenez pas de remboursement pour une annulation en cours d'année.

### Comment savoir si mon enfant n'est pas venu aux devoirs surveillés ?

Vous recevez un email automatique pour vous informer si votre enfant n'est pas venu.

### Comment doit se comporter mon enfant ?

Votre enfant signe une charte lors de la 1<sup>ère</sup> séance. Il doit la respecter toute l'année scolaire.

### Quelle est ma responsabilité en tant que parent ?

Consultez l'agenda et vérifiez si les devoirs sont terminés. Sinon, votre enfant les termine à la maison.

### Que se passe-t-il si mon enfant ne respecte pas la charte ?

Après un avertissement, le personnel peut exclure votre enfant des devoirs surveillés.

**Vous trouverez plus d'information sur les directives des devoirs surveillés dans les téléchargements sur [epalinges.monportail.ch](http://epalinges.monportail.ch)**